Département de l'Ain
Arrondissement BOURG EN BRESSE
Canton de ST ETIENNE DU BOIS

MAIRIE DE PIRAJOUX

01270
☎ 09 72 46 20 24
mairie.pirajoux@wanadoo.fr

PIRAJOUX, le 22 septembre 2026

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

Vendredi 2 Octobre 2026
à 19 heures 30
à la Salle du Conseil Municipal

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Cécile FERLET

MAIRIE DE PIRAJOUX
01270 AIN

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 septembre 2026 ;
- ✓ Décision modificative N°2 ;
- ✓ Affaires diverses ;

Département de l'Ain

Arrondissement de BOURG EN BRESSE
Canton de ST ETIENNE DU BOIS
MAIRIE DE PIRAJOUX
01270
Tel: 09 72 46 20 24
mairie.pirajoux@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 OCTOBRE 2026 DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice :11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : *Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER, Valérie COUTARD, Estelle ROBLIN, Laétitia ROBIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD, Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND.*

Absents : *Néant*

Secrétaire de séance : *Bénédicte BERNARD.*

Objet : Implantation d'une clôture chez Monsieur et Madame CORAND – Régularisation de la limite de propriété

Le Maire,

Informe le Conseil municipal que Monsieur et Madame CORAND ont procédé à l'implantation d'une clôture afin de délimiter leur propriété.

Précise toutefois que l'implantation de cette clôture n'est pas conforme aux limites de propriété.

À la suite d'un échange avec les intéressés, il a été convenu que Monsieur et Madame CORAND prendraient à leur charge les frais de notaire nécessaires à la régularisation de cette situation.

Le Maire propose donc au Conseil municipal d'accepter cette régularisation moyennant le versement d'un euro symbolique.

Le Conseil municipal de PIRAJOUX,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le principe de la régularisation foncière relative à l'implantation de la clôture de Monsieur et Madame CORAND, sous réserve de la détermination précise des limites et de la superficie concernée ;

Accusé de réception en préfecture
001-210102968-20261028-2026-45-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2026

- **D'ACCEPTER** la cession au profit de Monsieur et Madame CORAND de la partie du terrain communal concernée par l'implantation de leur clôture, moyennant le versement d'un euro symbolique.

- **DE PRÉCISER** que l'ensemble des frais de notaire et des éventuels frais de géomètre nécessaires à cette régularisation seront intégralement pris en charge par Monsieur et Madame CORAND ;

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à cette régularisation et à signer les documents afférents, dans le respect des formalités applicables.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Cécile FERLET

MAIRIE DE PIRAJOUX
01270 AIN

Accusé de réception en préfecture
001-210102968-20261028-2026-45-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Département de l'Ain
Arrondissement de BOURG EN BRESSE
Canton de ST ETIENNE DU BOIS
MAIRIE DE PIRAJOUX
01270
Tel: 09 72 46 20 24
mairie.pirajoux@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 OCTOBRE 2026

Nombre de Conseillers
En exercice :11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : *Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER, Valérie COUTARD, Estelle ROBLIN, Laétitia ROBIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD, Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND.*

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD.

Objet **: Participation financière pour une classe transplantée**

Vu le courrier en date du 27/09/2026, par lequel l'école de Coligny sollicite la participation de la commune de Pirajoux pour un projet de partir en classe transplantée en Normandie pour deux élèves domiciliés sur la commune de Pirajoux, soit la somme de 378 €,

Considérant que cette aide financière n'est pas une obligation légale et qu'aucun texte réglementaire n'impose une telle participation,

Considérant toutefois que cette contribution permet de soutenir le projet de l'école de Coligny et profite aux enfants de la commune de Pirajoux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'une participation financière de la commune de Pirajoux pour un projet de partir en classe transplantée en Normandie de l'école de Coligny ;

FIXE le montant de cette participation à 378 €, pour les deux enfants domiciliés sur la commune de Pirajoux ;

AUTORISE le Maire à procéder au versement de la participation et à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire.
FERLET

MAIRIE DE PIRAJOUX 01270 AIN

Accusé de réception en préfecture
001-210102968-20261009-2026-44-DE
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Commune de PIRAJOUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le **deux octobre**, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le **22 septembre 2026**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER, Valérie COUTARD, Estelle ROBLIN, Laétitia ROBIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD, Sébastien BOUILLET, Benjamin DUNAND

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD.

Les Conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du **4 septembre 2026**.

1. Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de Grand Bourg Agglomération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir pris, le 29 septembre 2026, un arrêté par lequel elle s'oppose au transfert automatique au Président de Grand Bourg Agglomération de certains pouvoirs de police spéciale, notamment en matière d'accueil des gens du voyage, de la voirie et d'habitat.

2. Nouveau projet de territoire de Grand Bourg Agglomération 2027-2033

Le Conseil municipal est informé de la démarche engagée par Grand Bourg Agglomération pour l'élaboration de son nouveau projet de territoire 2027-2033. Quatre soirées thématiques sont proposées. Les élus intéressés sont invités à participer aux rencontres correspondant à leurs thématiques.

3. Implantation d'une clôture chez M. et Mme CORAND

M. et Mme CORAND ont implanté une clôture afin de délimiter leur propriété mais celle-ci n'est pas conforme. A la suite d'un échange avec les intéressés, il a été convenu que M. et Mme CORAND prendraient en charge les frais de notaire nécessaires à la régularisation de la situation. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve leur demande contre un euro symbolique.

4. Classe transplantée – Ecole de Coligny

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la demande de l'école de Coligny pour une participation financière concernant la classe transplantée pour deux élèves domiciliés à Pirajoux. La participation de la commune s'élève à 189€ par enfant, soit un montant total de 378€ pour les deux élèves.

Affaires diverses :

Travaux d'assainissement : Le début des travaux d'assainissement est annoncé pour le 12 octobre 2026.

Aménagement du local technique : Le Conseil Municipal échange sur l'aménagement du local technique. Il est proposé de réunir la commission bâtiments.

Restaurant le Villageois : Les locataires nous ont informés de leur départ en janvier 2028. Une rencontre avec le service d'aide au dernier commerce de GBA est programmé.

Logement à louer : Le logement de l'ancienne école est proposé à la location à partir du 1er décembre 2026 au tarif de 590 € par mois, auquel s'ajoutent 30 € de charges.

Route fleurie : La soirée « route fleurie » est fixée au 10 décembre 2026.

Mairie : La mairie sera fermée du 19 au 23 octobre 2026.

Fait à PIRAJOUX, le 06 octobre 2026

Secrétaire de séance,
Bénédicte BERNARD

Le Maire,
Cécile FERLET

MAIRIE DE PIRAJOUX
01270 AIN